

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 87 20 0114 01

Commune de SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE(87) - Surface sur la commune : 3 ha 21 a 98 ca
- 'Bois du rocher': F- 477 - 'Bout du puy gros': G- 352 - 'Le terrier': G- 290- 307- 308- 309 - 'Les coteaux de marzet': G- 777 - 'Les vacheries': G- 766

Superficie totale : **3 ha 21 a 98 ca**

Attribuée à : **CEN NOUVELLE AQUITAINE** représenté(e) par Pierre SELIQUER

Pour un prix de vente de **6 550,00 € HT**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la Safer

Motif de l'attribution : Acquisition de parcelles par un organisme de protection de l'environnement afin de préserver une tourbière située dans une Réserve Naturelle Nationale

A SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE, le 31 mars 2022

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

